

Appel à candidatures

Devenez membre du Conseil d'administration du Centre Intercommunal d'Action sociale (CIAS) de la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche (CAPCA)

Dans le cadre du renouvellement de son Conseil d'administration, le **Centre Intercommunal d'Action Sociale de la CAPCA** lance un appel à candidatures pour la désignation de **membres bénévoles**.

Le CIAS est un établissement public administratif chargé de mettre en œuvre la politique d'action sociale d'intérêt communautaire sur le territoire. La CAPCA lui a délégué l'exercice de cette compétence afin de coordonner et développer des services essentiels au bénéfice des habitants des 42 communes du territoire intercommunal.

Principales attributions déléguées au CIAS :

- gestion des crèches, des relais petite enfance,
- gestion des accueils de loisirs extra scolaires et périscolaires, des accueils jeunes, d'un Point Info jeunes itinérant,
- gestion des services de portage de repas à domicile,
- développement de l'accès aux droits.

Fonctionnement du Conseil d'administration :

Le Conseil d'administration se réunit au minimum une fois par trimestre. Il est composé à parité :

- D'élus du Conseil communautaire ;
- De représentants d'associations et de personnes qualifiées engagées dans des actions de prévention, d'animation et de développement social menées sur le territoire de la CAPCA.

Profils recherchés :

Parmi les membres nommés doivent figurer obligatoirement :

- Un représentant d'une association familiale désigné par l'Union départementale des associations familiales (UDAF);
- Un représentant proposé par une association de retraités et de personnes âgées du département ;
- Un représentant d'une association de personnes handicapées du département ;
- Un représentant des associations qui œuvrent dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions ;

Les autres membres peuvent être proposés par des associations ou être des personnes qualifiées (profession libérale, retraité ayant un engagement significatif...) participant à des actions de prévention, d'animation et de développement social menées sur le territoire. Dans la mesure du possible, la connaissance d'au moins un des quatre grands domaines d'actions du CIAS (petite enfance, enfance-jeunesse, portage de repas, accès aux droits) serait un plus dans la candidature.

Recevabilité des candidatures :

Les candidats, bénévoles ou professionnels, s'ils sont en association, doivent être désignés par le bureau ou le conseil d'administration. Pour autant, ils ne représentent pas leur association mais le thème pour lequel ils ont été nommés.

Il est indispensable qu'ils habitent sur le territoire de la CAPCA et / ou soient actifs sur le territoire.

La candidature de conseillers communautaires, de fournisseurs de biens ou de services au CIAS et d'agents communautaires n'est pas recevable pour siéger dans ce collège.

Les mandats des administrateurs élus et nommés du Conseil d'administration courent jusqu'aux prochaines élections intercommunales.

Les candidatures doivent être adressées au plus tard le 28 mai 2026 par voie postale, sous pli recommandé avec accusé de réception ou par dépôt au siège administratif du CIAS contre accusé de réception :

Monsieur le Président
CIAS Privas Centre Ardèche,
1 rue Serre du Serret
07000 PRIVAS.

Pour tout renseignement complémentaire, il est possible de contacter, Sophie VANNIER, Directrice du CIAS au 04 75 64 07 07 ou par courriel : cias@privas-centre-ardeche.fr